

LASEP

LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Bulletin

d'information officiel de la LASEP



Index BIO 1

- LASEP
- Calendrier sportif sous réserve 2022/23
- Guide pour les dirigeants
- Vademecum LASEP 2022/23
- Informations et rappels relatifs à la rentrée scolaire 2022/23
- Réunions des secrétaires des AS
- 17^e Young Walkers' Day
- 36^e Cross National de la LASEP
- Formations continues LASEP
- Écho de la presse

**De Sporty, de Conseil
d'Administration an
d'Sekretariat
vun der LASEP
wünschen
eng gutt
Schoulrentrée
2022-2023**



LASEP a.s.b.l.

Ligue des associations sportives
de l'enseignement fondamental
fondée en 1964

► ADRESSE :

Maison des Sports
3 Route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

tél. : (+352) 48 55 70 / (+352) 691 48 55 70
(Nicole Kuhn-Di Centa)

info@lasep.lu
www.lasep.lu

► COMPTE BANCAIRE

BIC : CCRALULL
IBAN : LU10 0099 7800 0056 0284

► CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Présidente :
Nicole Kuhn-Di Centa

Vice-Président :
Marcel Rath

Vice-Président f.f. Administrateur coopté :
Steve Kimmel

Secrétaire Général :
Lis Bausch

Trésorier Général :
Romain Weis

Administrateurs :
Clara Dos Reis, Steve Gierenz, Honoré Gregorius,
Maximilien Lehnen, Joëlle Leuchter, Steve Marx,
Martine Rath, Carole Ressler, Claude Scheidweiler,
Carole Stoos

Consultants :
Björn Poels, Carole Wesquet, Norma Zambon



► **COMMISSION DES FINANCES (CF)**

Responsable :

Nicole Kuhn–Di Centa

Membres :

Lis Bausch, Marcel Rath, Carole Stoos

► **COMMISSION TECHNIQUE ET SPORTIVE (CTS)**

Responsable :

Steve Marx

Membres

Athlétisme :

Yannick Frantz, Michèle Grethen–Lanter,
Danielle Lorang

Butzen :

Célia Pinto, Tania Valle

Jeux de balle :

Manuela Balestra, Roger Klein,
Esmeralda Skrijelj

Ringen und Raufen :

Norbert Schmit

Natation :

Carlo Bintener

Innovations :

Marco Pires

Rückschlagspiele :

Jeff Kirsch

► **SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF – ÉLABORATION BIO**

Contenu administratif :

Lis Bausch (Secrétaire Général)

Contenu technique :

Steve Marx (Responsable CTS)

Layout BIO LASEP :

Ralf Heiler (Secrétaire – Assistant de Coordination)

✉ ralf.heiler@lasep.lu / tél. : (+352) 48 55 70

Wie mécht wat?

Les responsabilités au sein de la LASEP

► **Présidence :**

Finances, décharges, séances hebdomadaires, décomptes, formations, ressources humaines

Mme Nicole KUHN-DI CENTA

(Présidente et Responsable de la Commission des Finances)

✉ nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu, (+352) 691 48 55 70

M. Steve KIMMEL

(Assistant de la Présidente)

✉ steve.kimmel@lasep.lu, (+352) 691 58 77 76

► **Trésorerie Générale :**

Paiements, décomptes

M. Romain WEIS

(Trésorier Général)

✉ romain.weis@lasep.lu, (+352) 48 55 70

► **Commission Technique et Sportive (CTS) :**

Manifestations sportives, inscriptions, formations, gestion du matériel, coordination logistique, BIO

M. Steve MARX

(Responsable CTS)

✉ steve.marx@lasep.lu, (+352) 691 61 73 94

► **Secrétariat administratif :**

Licences, relevés du personnel, BIO, coordination administrative

Mme Lis BAUSCH

(Secrétaire Général)

✉ lis.bausch@lasep.lu, (+352) 48 55 70

M. Ralf Heiler

(Secrétaire – Assistant de Coordination)

✉ ralf.heiler@lasep.lu, (+352) 48 55 70



Calendrier sportif sous réserve 2022/2023

20.10.2022	Jeudi	17 ^e YOUNG WALKERS' DAY à Junglinster	Cycle 1-4
25.10.2022	Mardi	36 ^e CROSS NATIONAL à Diekirch	Cycle 1-4
<i>Congé de la Toussaint</i> 29/10/2022 - 06/11/2022			
15.11.2022	Mardi	33 ^e FÊTE DE TENNIS DE TABLE à Mersch	Cycle 3-4
24.11.2022	Jeudi	PROMOTION RINGEN & RAUFEN à Strassen	Cycle 1-2
29.11.2022	Mardi	BUTZENDAG à Bissen	Cycle 1-2
01.12.2022	Jeudi	BUTZENDAG à Wincrange	Cycle 1-2
08.12.2022	Jeudi	BUTZENDAG à Soleuvre	Cycle 1-2
20.12.2022	Mardi	FÊTE DE DODGEBALL à la Coque	Cycle 3-4
<i>Vacances de Noël</i> 24/12/2022 - 08/01/2023			
17.01.2023	Mardi	FUN-ATHLETICS à la Coque	Cycle 3-4
19.01.2023	Jeudi	FUN-ATHLETICS à la Coque	Cycle 3-4
26.01.2023	Jeudi	PROMOTION HANDISPORT à Esch-sur-Alzette	Cycle 1-4
07.02.2023	Mardi	PROMOTION BASKETBALL à Helperknapp	Cycle 1-4
<i>Congé de Carnaval</i> 11/02/2023 - 19/02/2023			
28.02.2023	Mardi	MINIBUTZEN & BUTZEN à la Coque	Cycle 1-2
09.03.2023	Jeudi	FÊTE DE HANDBALL à Esch-sur-Alzette	Cycle 3-4
21.03.2023	Mardi	JEUX AQUATIQUES à Luxembourg - Belair	Cycle 1-4
23.03.2023	Jeudi	JEUX AQUATIQUES à Bascharage	Cycle 1-4
28.03.2023	Mardi	JEUX AQUATIQUES à Wincrange	Cycle 1-4
<i>Vacances de Pâques</i> 01/04/2023 - 16/04/2023			
20.04.2023	Jeudi	SPILLCROSS à Préizerdaul	Cycle 1-4
25.04.2023	Mardi	SPILLCROSS à Mondorf-les-Bains	Cycle 1-4
11.05.2023	Jeudi	PROMOTION HOCKEY SUR GAZON à Cessange	Cycle 1-4
16.05.2023	Mardi	LET'S GO MAM SPORTY à Grevenknapp	Cycle 1-4
23.05.2023	Mardi	DUATHLON à Mondercange	Cycle 3-4
<i>Congé de la Pentecôte</i> 27/05/2023 - 04/06/2023			
08.06.2023	Jeudi	VĚLOSDAG à Cessange	Cycle 3-4
13.06.2023	Mardi	34 ^e FÊTE DE FOOTBALL à Cessange	Cycle 3-4
20.06.2023	Mardi	OLYMPIAD MAM SPORTY à la Coque	Cycle 1-4
30.06.2023	Vendredi	JOURNÉE DES DIRIGEANTS à Koerich	AS Koerich

Guide pour les dirigeants LASEP 2022-2023

(version du 19/05/2022)

Le Guide contient toutes les informations importantes et est la référence du dirigeant pour la bonne exécution de sa mission.

La version actuelle est téléchargeable sur le site de la LASEP sous la rubrique

[« formulaires - documents »](#).

Des versions imprimées peuvent être envoyées sur simple demande au secrétariat.

Le Vademecum LASEP 2022-2023

(version du 19/05/2022)

Le Vademecum est le complément du Guide. La version actuelle est téléchargeable sur le site de la LASEP sous la rubrique

[« formulaires - documents »](#).

Des versions imprimées peuvent être envoyées sur simple demande au secrétariat.

Le formulaire d'inscription 2022-2023

Vu les dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD), il est impératif d'utiliser le formulaire d'inscription standardisé. Il peut être téléchargé sur lasep.lu sous la rubrique « formulaires » et a été transmis par courriel aux secrétaires des AS en juillet 2022.

Le formulaire d'inscription standardisé comprend :

- une page avec les données personnelles de base pour l'inscription
- une page avec les données personnelles « sensibles »
- une annexe avec les indications concernant le règlement général sur la protection des données (RGPD) ainsi qu'avec celles concernant la lettre de discipline



**L'utilisation de ce
formulaire est obligatoire
pour l'année 2022-2023 !**



Les licences collectives 2022-2023

Avant d'entamer des activités LASEP dans les AS, il faut impérativement que chaque enfant participant aux séances d'entraînement hebdomadaires et aux activités sportives soit inscrit sur la licence collective dûment validée par le secrétariat de la LASEP.

Les licences collectives doivent impérativement être rédigées moyennant le formulaire EXCEL 2022-2023 préparé à cet effet et disponible sur lasep.lu sous la rubrique « formulaires ».

Le tableau EXCEL des licences collectives de l'AS est à envoyer par courriel à l'adresse : licences@lasep.lu

Les licences seront validées sous réserve du listing dûment complété et des données exactes !!!

Décision du CA du 08 juillet 2020 :

Depuis l'année scolaire 2020-2021, la date limite de transmission des licences au secrétariat administratif est fixée au **30 septembre** de chaque année.

Les secrétaires des AS sont priés de n'envoyer que leur listing définitif pour la validation des licences.

La période entre le 15 septembre et la date butoir est à considérer comme temps de « carence » : les enfants qui participent aux séances doivent être inscrits au niveau local dès leur première participation et sont assurés via les assurances respectives de la LASEP (cf. pages 13 & 14).

Cette disposition n'affecte pas la possibilité de rajouter des enfants au-delà de la date butoir et ne dispense pas les secrétaires des AS de contrôler et de tenir à jour le tableau des licences collectives en cours d'année.

Les cotisations 2022-2023 au tarif de 25 €

!!! Aucun autre montant que celui voté par l'AGO en date du 19.05.2022 ne doit être appliqué par les AS -> 25 € par licence !!!

Une fois les licences collectives validées, le montant équivalant au nombre de licences est à payer par l'AS.

Ce montant est à virer **APRÈS le 1^{er} janvier 2023** sur le compte CCRA de la LASEP : IBAN LU10 0099 7800 0056 0284.

Dans le libellé, veuillez indiquer le nombre d'enfants et le nom de l'AS.
(pas de cotisation pour les dirigeants)

Les cartes de membre pour 2022-2023 ont été envoyées aux secrétaires des AS en juillet 2022. En cas de besoin de cartes de membre supplémentaires, veuillez contacter le secrétariat.

Le relevé du personnel LASEP de l'AS

À partir de l'année 2022-2023 une **fiche personnelle LASEP** est à remplir et à signer obligatoirement par chaque intervenant LASEP.

Avant d'entamer des activités LASEP dans les AS, il faut **impérativement** que chaque intervenant participant aux séances d'entraînement hebdomadaires et aux activités sportives ait rempli et signé la fiche personnelle LASEP.

Le secrétaire de l'AS est responsable pour le stockage des fiches personnelles LASEP de son AS.

La **fiche personnelle sera envoyée par courriel à tous les intervenants LASEP le 16 septembre 2022 et est disponible sur le site internet LASEP.**

Le **relevé du personnel LASEP 2022-2023** rassemble les données des dirigeants, remplaçants, accompagnateurs et du secrétaire de chaque AS, et ce conformément à la législation RGPD.

Le **fichier EXCEL spécifique pour 2022-2023** peut être téléchargé sur lasep.lu.

Il est à compléter par le secrétaire de l'AS dès la rentrée 2022-2023 et doit être envoyé par courriel au secrétariat **pour le 30/09/2022 au plus tard à l'adresse :**

staff.as@lasep.lu

Toutes les mises à jour ultérieures sont à envoyer sans délai au secrétariat à l'adresse susmentionnée.

Les deux modèles de fiche personnelle « en ligne » restent applicables **en cas d'urgence :**

- fiche personnelle pour dirigeants et remplaçants avec qualification
- fiche personnelle pour accompagnateurs (sans aucune formation, uniquement sorties sportives)

Après chaque transmission d'une fiche personnelle le relevé du personnel doit être mis à jour sans délai en reprenant les données de la fiche personnelle transmise en ligne. Les secrétaires marqueront les champs modifiés en jaune.

Sont autorisés à être dirigeants LASEP :

- les membres du personnel enseignant (institutrices, chargés de cours, instructeurs de natation, deuxièmes intervenants à l'éducation précoce, ...)
- les titulaires d'une autorisation de remplacement
- les étudiants inscrits en études pédagogiques (BScE–uni.lu) en possession d'une autorisation de remplacement* (Vademecum LASEP page 3)
- les éducateurs diplômés et gradués
- les étudiants (LTPES–éducateurs) à partir de la 2^e année d'études pédagogiques après prestation d'une leçon témoin

- les titulaires d'un brevet d'état ENEPS et les entraîneurs sportifs qualifiés (sport pour enfants âgés de 3-12 ans) après prestation d'une leçon témoin
- les titulaires de la Formation Initiale LASEP

Depuis la rentrée scolaire 2016-2017, toute personne autorisée à donner des séances d'entraînement LASEP qui ne fait partie ni du corps enseignant ni du personnel des Maisons Relais est obligée de présenter les extraits récents (moins de 30 jours) suivants du casier judiciaire : Bulletins N^{os} 3 et 5 avant de commencer les activités LASEP.

Séances de natation :

Dans le relevé du personnel, les secrétaires des AS doivent clairement identifier tous les titulaires de séances de natation LASEP et indiquer s'ils disposent du **Brevet Junior Lifesaver de la FLNS**.

La fiche 2022-2023 des séances d'entraînement hebdomadaires en ligne

La fiche spécifique pour la déclaration des séances d'entraînement hebdomadaires est à compléter en ligne.

Elle est disponible sur lasep.lu à partir du 16 septembre 2022.

La restriction du nombre de séances d'entraînement par année scolaire imposée par les contraintes budgétaires oblige le CA à demander impérativement aux secrétaires des AS de communiquer **toutes les séances hebdomadaires** qui seront accordées par la CF dans les limites des capacités financières disponibles.

Attention! - Toute séance hebdomadaire qui n'a pas été accordée au préalable ne donne droit à aucune indemnisation quelconque !

Tous les dirigeants, remplaçants, accompagnateurs ainsi que le secrétaire de l'AS doivent figurer sur cette fiche afin de pouvoir faire valoir leur droit aux indemnisations à déclarer. **Les personnes reprises sur la fiche doivent être exactement les mêmes que celles reprises sur le relevé du personnel (cf. page précédente).**

!!! Les séances d'entraînement hebdomadaires prestées de manière irrégulière doivent être spécifiées sur la fiche en mentionnant : « à tour de rôle » !!!

P.A.I. (projet d'accueil individualisé) → à demander pour vos propres besoins

La fiche des séances hebdomadaires est à compléter et à soumettre en ligne pour le 30 septembre 2022 au plus tard.

→ Les mises à jour éventuelles sont à envoyer sans délai moyennant la fiche en ligne en ne reprenant que les changements à communiquer.

Directives de la LASEP et du MENJE concernant les séances d'entraînement LASEP

Les enseignants bénéficiant d'une décharge soit dans leur tâche, soit comme heure(s) supplémentaire(s) dans le cadre des activités LASEP, sont obligés de **prester ces séances d'entraînement de façon hebdomadaire**. Ceci implique que les séances d'entraînement ne peuvent ni être regroupées pour compenser d'autres activités éventuelles prestées dans ce cadre, ni être remplacées par des sorties quelconques.

Aucune activité LASEP **ne peut être comptabilisée comme appui pédagogique**.

Séances d'entraînement hebdomadaires

Trois modes différents pour être rémunéré :

1. moyennant une décharge dans la tâche d'enseignant
2. moyennant des heures supplémentaires
3. moyennant le décompte semestriel de la LASEP, à envoyer au secrétariat



Pour les modes 1 et 2 :

Veillez contacter Mme Nicole KUHN-DI CENTA pour une demande de décharge MENJE. Ces séances doivent figurer dans l'organisation scolaire après validation par la Commission des Finances.

Le choix est à indiquer sur la fiche des séances d'entraînement hebdomadaires en précisant le jour, l'heure et le nombre de séances.

Remarque : Les présences aux après-midi sportifs du calendrier officiel sont à déclarer moyennant le décompte semestriel (mode 3).

Brevet Junior Lifesaver

Le brevet « Junior Lifesaver » de la FLNS est obligatoire pour tous les dirigeants LASEP qui sont titulaires de cours de natation lors des séances hebdomadaires. (Décision du CA du 04 février 2013)

Remarque importante : Les manifestations du calendrier officiel de la LASEP « Jeux aquatiques » et « Fête de Natation » ne sont pas visées par cette directive.

Assistance lors des séances de natation LASEP

À partir de la rentrée scolaire 2021-2022, tout dirigeant titulaire de séances de natation LASEP devra se faire assister par une deuxième personne.

Esprit **LASEP** – un engagement à prendre par tous



Le dirigeant

- ☉ sert de modèle pour tous les enfants à encadrer
- ☉ véhicule et fait respecter le fair-play
- ☉ veille à une sécurité maximale aux vestiaires et pendant les activités sportives
- ☉ collabore de façon active lors des événements organisés sur les plans local, régional et national
- ☉ encourage les enfants à mettre une tenue adéquate lors des activités sportives
- ☉ se présente en tenue sportive lors des activités sportives
- ☉ respecte les dates d'inscription pour les manifestations sportives organisées par la Commission Technique et Sportive

Le secrétaire de section

- ☉ tient à jour le fichier de la licence collective des enfants afin de garantir leur assurance en cas d'accident
- ☉ assiste obligatoirement aux réunions annuelles pour secrétaires organisées par le Conseil d'Administration
- ☉ assiste obligatoirement à l'Assemblée Générale Ordinaire de la LASEP

L'AS locale

- ☉ offre des entraînements « MULTI-SPORTS »
- ☉ est représentée à l'Assemblée Générale Ordinaire de la LASEP
- ☉ participe pendant l'année scolaire à au moins deux manifestations dont une à caractère promotionnel

Tout membre de la LASEP

- ☉ soigne le dialogue avec les partenaires de la communauté scolaire
- ☉ se conforme aux statuts ainsi qu'aux directives et aux décisions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration et la Commission Technique et Sportive de la LASEP



Note importante concernant les dirigeants « externes »

Tout nouveau dirigeant ne faisant partie ni du corps enseignant ni du personnel d'une Maison Relais est obligé de présenter les extraits récents (moins de 30 jours) suivants du casier judiciaire : Bulletins N^{os} 3 et 5 avant de commencer les activités LASEP.

Les ACCOMPAGNATEURS sont dispensés de cette formalité.

Les secrétaires des AS sont priés de prévenir les personnes concernées et de les inviter à se procurer les documents demandés auprès des instances compétentes ou via www.myguichet.lu. Les documents sont à transmettre au secrétariat LASEP pour le 30 septembre 2022 au plus tard !

Il est souligné qu'aucune personne visée par la présente note n'est autorisée à commencer ses activités LASEP sans avoir rempli cette condition.

Activités supplémentaires : Responsabilité

Toute activité dans le cadre de la LASEP (excursions, randonnées, patinoire, escalade,...) qui ne fait partie ni du calendrier officiel de la LASEP ni des séances d'entraînement hebdomadaires accordées par la CF doit obligatoirement être accordée **au préalable** par la Commission des Finances.

La demande comportera le nom de l'AS, le nom du dirigeant responsable, la date, l'horaire et le lieu d'activité.

Les demandes et toutes les questions y relatives sont à adresser à Mme Nicole KUHN-DI CENTA, nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu ou au (+352) 691 48 55 70.

Philosophie 8 - 12 - 15 de la LASEP

Les AS sont invitées à respecter le **principe 8 - 12 - 15** :

- **C1-précoce** : une séance hebdomadaire par 8 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +2. Une deuxième leçon sera accordée à partir de 11 enfants, une troisième à partir de 19 enfants, ...
- **Cycle 1 (préscolaire)** : une séance hebdomadaire par 12 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +4. Une deuxième leçon sera accordée à partir de 17 enfants, une troisième à partir de 29 enfants, ...
- **Cycles 2 à 4** : une séance hebdomadaire par 15 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +7. Une deuxième leçon sera accordée à partir de 23 enfants, une troisième à partir de 38 enfants, ...

En cas d'encadrement d'enfants à besoins éducatifs spécifiques, la CF peut adapter le nombre de séances hebdomadaires accordées.

L'esprit « MULTI-SPORTS »

Vu l'importance pour les enfants de faire connaissance avec une multitude de disciplines sportives, il est une fois de plus insisté sur le fait que la LASEP poursuit la philosophie « MULTI-SPORTS ».



Il est souligné qu'une séparation des sexes ne correspond ni à l'esprit intégrant de la LASEP ni à l'article 4 de la loi scolaire du 06 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental qui stipule que l'enseignement est commun aux filles et aux garçons. Une séparation systématique des sexes lors de l'inscription à la LASEP et pendant les séances d'entraînement hebdomadaires est donc inadmissible.

Vu les grands efforts du Conseil d'Administration de soigner l'image de marque de la LASEP et de promouvoir le mouvement LASEP, il invite tous les dirigeants et responsables des AS d'utiliser le nom « LASEP » pour toute activité LASEP et d'informer les enfants qu'ils sont des licenciés LASEP.

Sécurité, santé et bien-être de nos enfants

Pour des raisons de sécurité, de santé et de bien-être de nos enfants, le Conseil d'Administration tient à rappeler l'importance :

- des mesures de protection contre le soleil
- du port de vêtements adéquats lors des activités sportives
- de l'usage correct de la ceinture de sécurité pendant le transport en bus

Le personnel de la LASEP n'est pas autorisé à administrer des médicaments aux enfants, **sauf si un P.A.I. a été établi** (ou s'il possède une ordonnance médicale avec autorisation par écrit préalable des parents).

Par l'existence de documents autorisant l'administration de médicaments, celle-ci initialement acte médical, est qualifiée comme acte d'aide. .../... **page suivante**

... Sécurité, santé et bien-être de nos enfants

Dans une situation d'urgence, il est évident que chacun doit agir en toute âme et conscience et venir en aide à une personne en danger (cf. non-assistance à personne en danger).

Le Conseil d'Administration recommande vivement à tout dirigeant de suivre régulièrement des cours de formation continue en matière de premiers secours. (formation offerte par la LASEP)



Accidents et sinistres

Les déclarations d'accident de **chaque sinistre** susceptible d'être pris en charge par l'assurance de la LASEP doivent être introduites d'urgence au secrétariat, si possible le lendemain de l'accident, **mais au plus tard dans un délai de trois jours**.

Il va de soi que les victimes des sinistres (enfants et dirigeants) doivent être affiliées à la LASEP et que leur licence doit être dûment validée → licences collectives, relevés du personnel et fiches séances hebdomadaires !

À noter : un enfant qui participe aux activités de deux AS différentes, doit figurer sur les licences collectives des deux AS ! (→ **deuxième licence**)

Les assurances de la LASEP couvrent les **dégâts corporels et matériels** de tous les membres/licenciés aux conditions suivantes :

- l'accident a eu lieu pendant l'entraînement ou l'activité sportive de la LASEP
- l'accident a eu lieu sur le chemin le plus court vers les installations sportives et à une date et une heure correspondant aux activités LASEP
- l'accident s'est produit sous la surveillance d'un dirigeant agréé par le Conseil d'Administration
- l'accident est déclaré au moyen des formulaires de l'Association d'Assurance contre les Accidents (AAA), disponibles sur lasep.lu

→ Pour **le personnel d'une AS** - le formulaire à remplir **par le médecin traitant et le concerné** : « **Déclaration d'accident du travail / de trajet** »

→ Pour un enfant licencié LASEP - le formulaire à remplir par **le dirigeant responsable (en concertation avec le secrétaire de l'AS)** : « **Déclaration d'accident scolaire / périscolaire** »

Pour des raisons de responsabilité et d'assurance, tous **les déplacements officiels avec des licenciés de la LASEP** sont à effectuer par bus ou minibus à charge de la LASEP, respectivement de l'administration communale concernée.

Les assurances : AAA et responsabilité civile

Avant d'entamer l'activité LASEP dans les AS, il faut impérativement que :

- chaque enfant participant aux activités soit inscrit sur **la licence collective** (cf. page 6) qui doit être dûment validée par le secrétariat LASEP.
- chaque dirigeant, remplaçant et accompagnateur soit inscrit sur **le relevé du personnel** (cf. page 7) et sur **la fiche des séances d'entraînement hebdomadaires** (cf. page 8). Ce n'est qu'en cas d'urgence et de manière provisoire que la fiche personnelle en ligne peut être utilisée.

Le fait de figurer sur ces listes garantit aux concernés d'être couverts par « l'assurance accident » (AAA) et l'assurance de responsabilité civile de la LASEP (cf. page 13).

Les secrétaires des AS sont appelés à tenir à jour les listes précitées.

Tout changement doit être communiqué sans délai au secrétariat !



Remplacement d'un dirigeant

Tous les remplacements doivent être signalés par courriel au secrétariat LASEP à l'adresse steve.kimmel@lasep.lu avant la prestation de la séance en question.

BIO - Bulletin d'Information Officiel de la LASEP

D'ganzt Joer iwwer ëmmer gutt informéiert!
An der Pabeiversioun oder online.

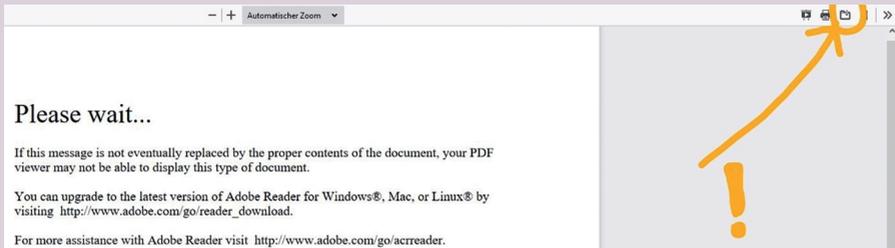


QR-Code mam direkte
Link op de BIO:



Problèmes techniques avec le formulaire de l'AAA ?

Au cas où vous rencontrez des problèmes techniques avec les formulaires de l'AAA (Association d'Assurance contre les Accidents), n'hésitez pas à contacter le secrétariat.



Tuyaux :

- utiliser le browser de Firefox pour le téléchargement
- → une page blanche s'affiche (*Please wait ...*)
- télécharger le formulaire (bouton en haut à droite)
- ouvrir le formulaire sous Adobe Acrobat Reader DC
- sauvegarder le formulaire sur votre ordinateur
- compléter le formulaire
- sauvegarder avant de le transmettre au secrétariat



UN GRAND MERCI à tous les dirigeants

C'est le temps de la rentrée et le moment de dire **MERCI** à tous ceux et celles qui s'engagent dans et pour la LASEP pour toute une année scolaire.

MERCI à vous tous de consacrer votre énergie, votre temps, vos compétences et votre enthousiasme au profit des jeunes sportifs de la LASEP.

MERCI d'organiser, d'accompagner, de participer et d'encourager.

Grâce à votre engagement et votre exemple vous donnez vie à l'esprit LASEP !



Bravo !



LASEP-Rétrospective



Source : 2021–2022 BIO2

Réunions des secrétaires des AS

► **11 & 12 octobre 2022**

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter tous les secrétaires des Associations Sportives locales aux réunions d'automne des secrétaires.

**mardi 11 octobre 2022 à 18h30 à Ettelbruck, « DÄICHHAL »
(3 Rue du Deich, L-9012 Ettelbruck)**

**mercredi 12 octobre 2022 à 18h30 à Soleuvre, « FESTIKUSS »
(3 Rue Jean Anen, L-4413 Sanem)**

Rappel : La participation des secrétaires à une des deux réunions est obligatoire !

INSCRIPTION POUR LE 30 SEPTEMBRE 2022 AU PLUS TARD :

<https://forms.microsoft.com/r/tTEH6EUwbY>



Les secrétaires prendront soin de compléter le formulaire en bonne et due forme.

LASEP-Rétrospective



17^e Young Walkers' Day

► **jeudi 20 octobre 2022 à JUNGLINSTER pour les cycles 1 à 4**

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter toutes les Associations Sportives au 17^e Young Walkers' Day.

L'événement est organisé en collaboration avec la Fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire (FLMP) et l'association locale « Lënster Trëppler a.s.b.l. ».

Les départs sont pris entre 14h00 et 15h00.

Point de départ : Centre Sportif « Op Fréinen »

Op de Fréinen

L-6130 Junglinster



Trois itinéraires sont proposés avec des distances approximatives de

3 km → itinéraire bleu

5 km → itinéraire vert

8 km → itinéraire rouge

Veuillez vous référer à la carte ci-après.

Le **dernier départ** pour le circuit de 8 km est fixé à 14h15 (décision CA du 23 octobre 2019).

Les inscriptions sont à faire en ligne, via l'outil prévu à cet effet :

à partir du 22 septembre 2022 (18h00) jusqu'au 12 octobre 2022 (24h00)

17^e Young Walkers' Day

► **jeudi 20 octobre 2022 à Junglinster**

Informations pratiques importantes !

Afin de garantir **un débarquement rapide et sécurisé** de tous les enfants, les chauffeurs de bus ne doivent permettre le débarquement que dans le rond-point devant le centre sportif.

La zone de débarquement sera sécurisée et sous surveillance du personnel de la LASEP (vestes jaunes « STAFF »).

Les dirigeants sont invités à évacuer la zone de débarquement sans délai et à se rendre immédiatement au point de départ.

Les bus devront dégager les lieux tout de suite et se garer sur le parking indiqué par le personnel de la LASEP (vestes jaunes « STAFF »).

La manifestation aura lieu par tous les temps, à moins qu'en cas de pluie drue et incessante, les responsables en concertation avec le bureau exécutif, ne jugent les conditions météorologiques trop défavorables à la santé des enfants et remettent la manifestation. Une annulation éventuelle sera communiquée aux secrétaires des AS et aux dirigeants responsables au plus tard à 10h00 le jour de la manifestation -> message via SMS.



Chaque participant est invité à apporter son bidon personnel !

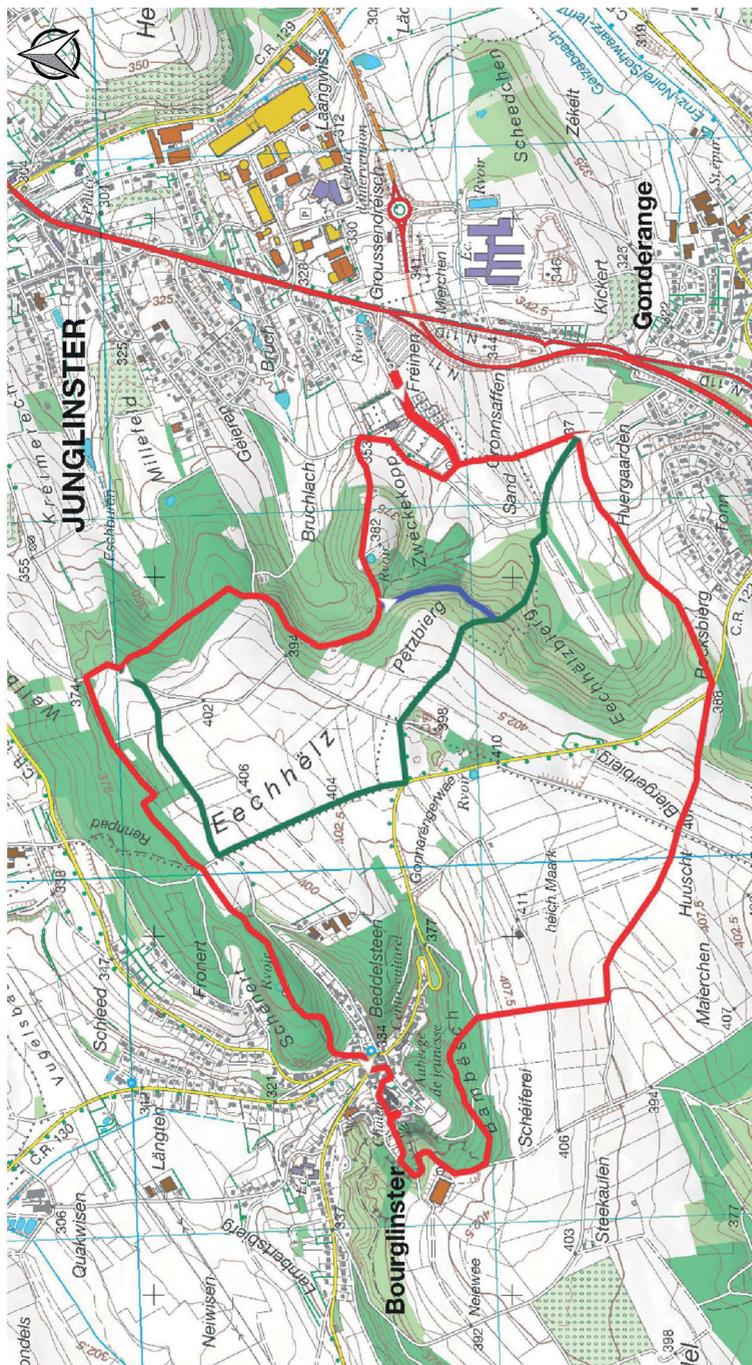


HOTLINES pour le Young Walkers' Day

Nicole Kuhn-Di Centa : 691 48 55 70

Steve Marx : 691 61 73 94





Code QR itinéraire
bleu, 3 km



Code QR itinéraire
vert, 5 km



Code QR itinéraire
rouge, 8 km



Code QR pour la carte
avec les 3 itinéraires

36^e Cross National de la LASEP

► **mardi 25 octobre 2022 à Diekirch**

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter toutes les Associations Sportives au **36^e Cross National de la LASEP** qui aura lieu :

le mardi 25 octobre 2022

au Centre sportif - Stade municipal de Diekirch, Rue Joseph Merten, L-9257 Diekirch

Tous les détails relatifs à cet événement d'envergure seront publiés au BIO 2.

Les secrétaires sont dorés et déjà invités à consulter le Recueil des Règlements de la LASEP - à télécharger sur www.lasep.lu (formulaires et documents).

Les inscriptions sont à faire en ligne, via l'outil prévu à cet effet,

à partir du 04 octobre 2022 (18h00)

jusqu'au 13 octobre 2022 (24h00)

modalités d'inscription → au BIO 2.

LASEP-Rétrospective

35^e Cross National de la LASEP



Source : 2021-2022 BIO4

FORMATIONS CONTINUES de la LASEP

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter tous les dirigeants intéressés aux formations suivantes :

« Gestes de premiers secours pendant les séances d'entraînement LASEP »

► **vendredi 21 octobre 2022 de 18h00 à 21h00 à Strassen**
Maison des Sports (Salle 1), 3 Route d'Arlon, L-8009 Strassen

Formatrice : Christiane Zacharias, infirmière

- Cette formation continue est reconnue dans le cadre de la formation initiale LASEP et sera certifiée par la LASEP
- Elle est également reconnue comme formation continue au personnel SEA
- À la suite des nouvelles directives du SNJ concernant le personnel du SEA (directives en vigueur depuis le 1er janvier 2022), la demande de validation est à introduire auprès du SNJ par le (la) chargé(e) de direction du SEA

Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse électronique **inscriptions@lasep.lu** en indiquant : → **AS, nom et prénom, matricule, adresse mail, GSM.**

« HOCKEY à l'école »

► **samedi 29 octobre 2022 de 9h00 à 12h00 à Luxembourg**
Institut National des Sports (INS), 66 Rue de Trèves, L-2630 Luxembourg

Formateur : Monsieur Ignacio Gómez-Acebo

Fédération Luxembourgeoise de Hockey (Hockey Club Luxembourg)

- Les participants devront se présenter obligatoirement en tenue sportive !
- Suite à une décision ministérielle du MENJE, les formations continues organisées par la LASEP en collaboration avec l'ENEPS et les fédérations sportives sont reconnues comme formations prioritaires au personnel enseignant de l'enseignement fondamental inscrit via le secrétariat général de la LASEP. (CA du 07/02/2019)
- Cette formation continue est donc reconnue dans le cadre de la formation initiale LASEP et sera certifiée par la LASEP
- Elle est également reconnue comme formation continue au personnel SEA
- À la suite des nouvelles directives du SNJ concernant le personnel du SEA (directives en vigueur depuis le 1er janvier 2022), la demande de validation est à introduire auprès du SNJ par le (la) chargé(e) de direction du SEA

Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse électronique **inscriptions@lasep.lu** en indiquant : → **AS, nom et prénom, matricule, adresse mail, GSM.**

► Luxemburger Wort | 02./03.07.2022

Die Jüngsten waren ganz groß

Spaß und Action beim 33. Lasep-Fußball-Fest 2022

Luxemburg. Ein kurzer Pfiff, ein erster Pass – und dann geht es los, das Gewimmel. Die Lasep hatte gerufen und viele Schüler kamen nach Cessingen. 130 aktive Kinder aus neun Grundschulen des Landes bildeten insgesamt 14 Jungenteams und drei Mädchen-Mannschaften: Es war den ganzen Nachmittag lang mächtig was los auf den Spielfeldern des Stade Boy Konen und drumherum. Steve Marx, Verantwortlicher der technischen Lasep-Kommission, hatte fünf Spielfelder nebeneinander aufgebaut, sodass immer fünf Spiele unter den fachkundigen Augen von offiziellen FLF-Schiedsrichtern parallel laufen konnten. Was für ein Gewusel und was für eine Begeisterung auf allen Feldern. Gespielt wurden pro Spiel zwei mal sieben Minuten und was die Kids zeigten, war schon beachtlich, auch wenn manche der Jüngsten gelegentlich noch etwas verduzt dem Ball hinterherschauten.

Voller Eifer und Tatendrang rannten die jungen Kicker übers Feld, versuchten Pässe, liefen sich frei und manchmal wurden die Spielzüge mit einem Tor gekrönt, zum Jubel der gesamten Mann-



schaft inklusive der engagierten Betreuer am Feldrand. Was besonders auffiel: alle Teams spielten lieber als Mannschaft zusammen, anstatt nur einem stärkeren Spieler den Ball anzuvertrauen, der es im Alleingang richten soll.

Für Lasep-Präsidentin Nicole Kuhn-Di Centa zeigen solche Mini-Turniere, wie viel Freude die Jüngsten bei Sport und Bewegung haben können, solange das Spie-

lerlebnis vor dem Spielergebnis steht und Fair Play großgeschrieben wird. Bei der Siegerehrung freute sich jeder Schüler mit allen Gewinnern und man beglückwünschte sich gegenseitig zur gezeigten Leistung. Gewonnen haben dieses Jahr die Mädchen aus Bissen und in der Kategorie Open das Team aus Remich.

*Charlot Kuhn
via mywort*

► <https://gouvernement.lu/fr/gouvernement/georges-engel> | 11.07.2022



Ce lundi 11 juillet 2022, le ministre des Sports, Georges Engel, a rendu visite à la 30e édition de l'action de promotion sportive d'été "Wibbel an Dribbel", réservée aux élèves du cycle 2.2 de l'enseignement fondamental et organisé par le ministère des Sports en collaboration avec la LASEP.

► mywort | 14.07.2022

PRIX Européen PIERRE DE COUBERTIN 2022

**Jugendliche Teilnehmer aus
Frankreich, Deutschland und
Luxemburg ausgezeichnet**

Evian/Lausanne: Auf Einladung des Comité Français et International Pierre de Coubertin, dessen Anliegen die Förderung von Begegnungen zwischen jugendlichen Schülerinnen und Schülern aus verschiedenen Nationen ist in Erinnerung an den Erneuerer der Olympischen Spiele Pierre de Coubertin (1863-1937), fand dieser Tage ein internationales Treffen in Evian und Lausanne statt. Die Teilnehmer waren von ihren jeweiligen Schulen bestimmt worden um ihre herausragenden Leistungen im Sport sowie ihr soziales Engagement in der Gesellschaft zu würdigen.



Jugendliche aus Frankreich, Deutschland und Luxemburg nahmen vier Tage lang an sportlichen Aktivitäten und Debatten über die Ideale von Pierre de Coubertin teil. Bedauert wurde allgemein, dass die belgischen, polnischen und ungarischen Freunde absagen mussten. Luxemburg war vertreten durch die drei Studentinnen Kylie Merlevede und Gwendy Merlevede aus dem Sportlycée sowie Chanel Fabiani aus dem ECG, dem letztjährigen Laureaten Neil Steinmetz als offizieller Begleiter sowie LASEP-Präsidentin Nicole Kuhn-Di Centa.

Vom 4. Juli bis 9. Juli war ein auf olympische und humanistische Werte zugeschnittenes Programm vorgesehen. In interaktivem Austausch entwickelt wurden dabei in kleinen Gruppen Reflexionen zu den olympischen Gedanken in Themen wie sportliche Leistung, Fairplay, soziale Beziehungen und moralisches Verhalten. Die Veranstaltung stand unter dem Vorsitz von Daniel Gonthier, Vertreter des Comité Français et International Pierre de Coubertin. Das Internationale Begegnungszentrum Evian in herrlicher Umgebung an den Ufern des Genfersees bot eine passende Infrastruktur.

Höhepunkt war der Besuch des Olympischen Museums in Lausanne, wo die Teilnehmer im großen Amphitheater offiziell in Anwesenheit von Vertretern der olympischen Bewegung geehrt wurden. Überreicht wurden den Jugendlichen die Pierre de Coubertin-Medaille sowie das Diplom „Lauréat du Prix lycéens européen Pierre de Coubertin 2022“. In einer vielbeachteten Ansprache hob Nicole Kuhn-Di Centa die olympische Philosophie hervor, die zum Aufbau einer friedlichen Welt beitragen möchte, indem sie junge Menschen durch Sport erzieht, der ohne jegliche Diskriminierung und im olympischen Geist betrieben wird und gegenseitigen Respekt, Freundschaft, Solidarität und Fairplay fordert.

(c.k.)

Les partenaires de la LASEP



Charles Kieffer
Group



KONICA MINOLTA

ck-group.lu



MARC
WILMES
DESIGN.lu
communication & pub

we love to *create*



Comité Olympique et
Sportif Luxembourgeois



voyages

emile weber

www.voyages-weber.lu

éischtklasseg reesen

PIDAL

KiddyEVENT
Kanner begeeschteren mat
Spill, Sport a Spaass

Letz.be
healthy

Magazine santé 100% luxembourgeois

lalux⁺
ASSURANCES

Compte LASEP LU10 0099 7800 0056 0284 (CCRALULL)